que, si on ne se met pas préalablement d'accord sur une formule leurs électeurs renverront à la Chambre une majorité anti-révisionniste.

M. Sainctelette demande que le gouvernement présente un projet de loi. M. Frère-Orban propose d'appliquer immédiatement le principe de l'occupation aux élections communales et provinciales.

BRULÉE PAR LE PÉTROLE

Dimanche soir, la fille L..., servante chez M. Mertial, rue Peterman, à Seraing, voulant éteindre un quinquet à pétrole d'une suspension, fit tomber la lampe qui se brisa et communiqua le feu à ses vêtements.

La pauvre fille atrocement brûlée, fut transportée d'urgence à l'hôpital de la Société Cockerill. Elle y est décédée cette nuit, après avoir enduré des souffrances épouvantables.

Affreux accident à Menin

Le bateau remorqueur était amarré dans la Lys à Menin et se disposait à partir emmenant un bateau chargé appartenant au batelier Vanheerzeele. Le fils de celui-ci, Gustave, âgé de 16 ans, était occupé à attacher le câble de remorque quand, entendant le coup de sifflet de la machine qui annonçait que le steamer partait, il voulut se relever mais il avait la jambe prise dans un des anneaux de la corde et la secousse du premier mouvement de traction lui coupa net le pied au-dessus de la cheville.

A ses cris, le père arriva, fit arrêter le remorqueur et l'on transporta le malheureux, qui perdait beaucoup de sang par son affreuse blessure, à l'hôpital de Menin où on lui a donné les premiers soins.

Le Mouvement gréviste

LA GRÈVE DE BRUAY

Reprise de la grève

Bruay, 11 mars. — Malgré la décision prise dans la réunion de lundi soir en faveur de la reprise du travail, une sourde agitation règne dans le personnel de la Compagnie de Bruay. A la descente de mardi matin, 430 mineurs manquaient àla fosse numéro 4; 253 à la fosse numéro 8 et 125 au numéro 1. Ces 800 ouvriers postés par groupes aux abords des fosses, ont pu empêcher 1260 ouvriers de reprendre le travail ce matin.

Il manquait à la descente aujourd'hui, en plus des manquants de la veille, 100 ouvriers à la fosse n° 1; 160 à la fosse n° 3 et 900 aux fosses n° 4 et 4 bis.

Les agitateurs

On ne sait trop à qui doit être imputé ce mouvement ouvrier qui vient pour la seconde fois en une année troubler les travaux d'une Compagnie, où jamais, depuis sa fondation on n'avait eu à constater la moindre grève.

Il est maintenant surabondamment prouvé que le syndicat des mineurs est étranger à cette grève. D'un autre côté la compagnie n'a certainement pas provoqué la suspension du travail. D'aucuns prétendent que le chômage aurait été provoqué par quelques mineurs jaloux par la popularité du syndicat.

Ce qui tendrait à confirmer cette version c'est que le bruit courait ce matin en ville — évidemment répandu par des adversaires du syndicat — que le citoyen Lamendin avait télégraphié à l'ingénieur Lebert qu'il ne fallait pas céder à la grève. Les commentaires allaient leur train, mais après une enquête sérieuse, à laquelle je me suis livré, je puis affirmer que ces racontars sont absolument faux.

Le citoyen Lamendin est, dit-on, disposé à poursuivre les colporteurs de fausse nouvelles le concernant.

Les Réunions

Ce matin, à neuf heures, une réunion a eu lieu salle Bonnet. Trois cents mineurs y assistaient. Le citoyen Cathelain se fait acclamer président.

Il tente de jouer un rôle sérieux ; il parle longuement, mais il ne réussit pas à maintenir les spectateurs en haleine.

La réunion est levée sans prendre aucune décision.

Le citoyen Ferret s'est rendu à Lens pour prier Lamendin d'assister à la réunion de ce soir à sept heures.

Trente gendarmes des brigades de Lens, Houdain, Béthune et Arras assurent le service d'ordre.

La réunion du soir

Bruay, 9 heures soir. — A huit heures, 1500 mineurs sont réunis dans la salle Bonnet. Le citoyen Cathelain préside.

Une vive altercation s'engage entre celui-ci et un mineur qui reproche à Cathelin certains griefs qui feraient supposer qu'il joue un rôle intéressé. Puis le président, relativement aux bruits signalés contre Lamendin, donne lecture du télégramme suivant reçu par le délégué Bocquet et conçu en ces termes : « Je dis à Duc comme à vous : faites votre possible pour amener la reprise du travail. La grève est provoquée par des adversaires du syndicat. Dites aux camarades encore une fois que l'heure n'est pas venue. Ils vont nuire à l'association. Salut fraternel à tous. Lamendin. »

Le délégué Martinage proteste vivement contre la grève, déclarant que le syndicat est étranger au chômage. Il parle dans le sens de la reprise du travail.

Le mineur D. parle avec violence en faveur de la grève.

Le citoyen Ferret, secrétaire de la section syndicale de Bruay, arrive rentrant de Lens.

Il explique que Lamendin a formellement déclaré qu'il s'en rapportait au vote de lundi ne voulant pas exciter les ouvriers et leur imposer un chômage nuisible.

Après une discussion assez longue il est décidé de voter à bulletins secrets : pour ou contre la continuation de la grève. Le dépouillement commence.

Fin de la grève

Bruay, 10 h. 40 soir. — A dix heures, le dépouillement était terminé. La reprise du travail est votée par 384 voix contre 364.

Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Dans le numéro de votre journal daté du mercredi 11 mars, il est rapporté à propos de la grève de Bruay, que le nommé Lafrance a consommé du vin en compagnie de porions, chez M. Léon Quinet, cabaretier.

Ce dire est tout à fait erroné et je tiens d'autant mieux à protester, que de toutes les personnes mises en cause, le nommé Lafrance est seul entré dans mon établissement pour se faire servir un café et non du vin et en est sorti sans avoir payé sa consommation.

J'espère, etc.

Léon Quinet.

EN BELGIQUE

Liège, 11 mars. — Les métallurgistes de Seraing sont en grève.

Le motif est des plus futiles. La société Cockerill a cru devoir déplacer d'un grade le chauffeur B..., à la suite de nombreuses absences. De là vif mécontentement de ses compagnons de la métallurgie.

Voulant faire la preuve de la solidarité qui unit actuellement les ouvriers, la majeure partie des travailleurs ont quitté leurs étaux à la suite d'un meeting où ils avaient été engagés à abandonner le travail.

Cette grève partielle a détraqué tous les services des aciéries, les brigades ne pouvant plus être formées au complet.

B.. précisément est un membre influent du syndicat des métallurgistes et les ouvriers attribuent à ces fonctions la disgrâce de leur compagnon, bien que celle-ci n'ait été provoquée que par les trop fréquentes absences de cet ouvrier.

Les ouvriers campagnards qui sont en « logement » à Seraing ont regagné leurs foyers, preuve évidente que les grévistes sont décidés à ne pas reprendre le travail de sitôt.

Ils annoncent, d'ailleurs, qu'ils ne reprendront le travail que lorsque B.. sera réintégré dans ses fonctions premières.

La grève persiste ce matin et près de cinq cents travailleurs ont abandonné le travail.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins de la séance du 10 mars :

1° Sur l'urgence de la proposition de M. Chiché concernant l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour secours aux ouvriers de la distillerie de Saint-Rémi, à Bordeaux ; tous ont voté « contre », sauf MM. Basly et Emile *Moreau*, qui ont voté « pour » : MM. Achille Adam, *Bergerot, Déjardin-Verkinder, Emile Dubois, de Frescheville, Lalou, de Montalembert, Plichon, Léon Renard*, et *Thellier de Poncheville*, qui se sont abstenus ; MM. *Le Gavrian, des Rotours* et Tailliandier, retenus à la commission des douanes.

La Chambre n'a pas adopté.

2° Sur l'urgence de la proposition de M. Rivet, ayant pour objet la création d'une caisse nationale d'assurance agricole ; tous ont voté « contre », sauf M. Emile *Moreau* qui a voté pour.

La Chambre n'a pas adopté.

3° Sur l'article additionnel de M. Le Hérissé à la proposition de loi de M. Méline tendant au dégrèvement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé au printemps de 1891 ; tous ont voté « contre », sauf MM. Achille Adam, Basly, Emile *Moreau*, et *Werquin*, qui ont voté pour ; MM. *Dron, Guillemin*, qui se sont abstenus.

La Chambre n'a pas adopté.

4° Sur l'ensemble de la proposition de loi de M. Méline tendant au dégrèvement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé au printemps de 1891 ;

Tous ont voté « pour », sauf MM. *Dron, Emile Moreau* et *Werquin*, qui ont voté « contre ».

MM. *Guillemin* et Ribot se sont abstenus.

La Chambre a adopté.

5° Sur l'amendement de M. Le Gavrian à l'article 5 du projet de loi sur le régime des sucres ;

Tous ont voté « pour », sauf MM. Boulanger-Bernet, Ledieu, Emile *Moreau*, Ribot, qui ont voté « contre » ; M. Boudenoot, qui s'est abstenu.

La Chambre n'a pas adopté.

6° Sur l'ensemble du projet de loi concernant le régime des sucres ;

Tous ont voté « pour », sauf MM. Achille Adam, *Bergerot*, Boulanger-Bernet, *Dejardin-Verkinder, de Frescheville*, Georges Graux, *Lalou, Le Gavrian, de Montalembert, Plichon, Des Rotours* et Tailliandier, qui ont voté « contre ».

La Chambre a adopté.

Chronique locale

ROUBAIX

Adjudication. — Une adjudication pour l'exploitation des buvettes et restaurant pendant les années 1891, 1892 et 1893 à l'école de natation, aura lieu le mardi 7 avril, à onze heures et demie dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Un suicide. — Hier matin, à six heures et demie, le nommé César Leplat, veilleur de nuit, âgé de 60 ans, a été trouvé pendu dans une salle de l'établissement Masure-Masure, rue des Septs-Ponts. Ce sont des ouvriers qui se rendant à leur travail, l'aperçurent les premiers.

Après les constatations d'usage, le corps de Leplat a été reconduit à son domicile, 152, rue de l'Ommelet.

On ne connait pas les motifs qui ont poussé ce malheureux à mettre fin à ses jours, car il est parti de chez lui, mardi soir, ne paraissant en proie à aucun chagrin ni ennui.

Faust à l'Hippodrome

Ce soir, à l'Hippodrome, on représente *Faust*,
Magnifique opéra, chef-d'œuvre sans défaut
Composé par Gounod, cet auteur admirable
Que son vaste génie a rendu comparable
A Gluck, à Beethoven, même au divin Mozart.
Faust, c'est de la musique où le soleil de l'art
Verse à profusion sa féconde lumière
Qui réchauffe le cœur et l'âme tout entière.
La mélodie est large, elle coule à pleins bords,
Elle vibre et frémit comme le son des cors.
Cette pièce, c'est beau, grandiose, sublime !
C'est le grand opéra monté jusqu'à sa cime.

L'interprétation sera certainement
Digne du grand Gounod, le maëstro puissant,
Le chef incontesté de l'École française.
Le merveilleux chanteur qu'on entendrait sans cesse
Et qui sait enlever l'auditoire, Stamler,
Dont l'organe superbe à l'accent mâle et fier,
Prodiguera sa voix chaude, riche, sonore ;
Ce baryton fameux, nous ne l'aurons encore
Jamais vu si brillant qu'il va l'être ce soir,
Les amateurs voudront l'écouter et le voir.
Il fera Valentin. Le rôle difficile
Et splendide de Faust, Séran, ténor habile
Et chanteur hors de pair, le remplira fort bien.
Cet artiste est, de plus, un bon comédien.
Marguerite sera l'adorable Pelosse,
Elégante diva, savante virtuose.
Dont nous remarquons tous le visage charmant,
Nous entendrons aussi le distingué Darmand.

Ce quatuor promet un succès véritable,
Puis aux Roubaisiens un plaisir délectable.

Enfin que les amis fervents de l'opéra
Soient tous bien informés que la troupe jouera
Une fois seulement encor sur notre scène ;
Elle ne reviendra que la saison prochaine.
Il faut pour ces motifs que la salle soit pleine.

Un Groupe d'Abonnés.

13 M. — n° 2813.

Un vol de bijoux. — Mardi soir, vers huit heures, un vol a été commis chez les demoiselles Rotru, épicières, à l'angle des rues de l'Isly et Montesquieu. Des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'une fausse clef, dans une maison inhabitée, voisine de l'habitation de Mlles Rotru.

Ils sont montés sur la nochère, et, après avoir enlevé quelques tuiles, se sont laissés glisser dans le grenier. Arrivés au premier étage, chez Mlles Rotru, ils ont enlevé deux bagues en or, deux broches et une paire de boucles d'oreilles, également en or et une montre en argent. Les malfaiteurs allaient passer en revue les armoires au linge quand Mme Rotru, ayant entendu du bruit, monta précipitamment ; les gredins prirent la fuite par le même chemin et, malgré toutes les recherches, on n'a pu retrouver leurs traces.

Un trait d'union

Il adoucit les mœurs ; il adoucit la peau ;
Passant de la main brune aux mains de l'aristo,
Il unit les partis, rend les hommes égaux
Et fait aimer par tous son nom si clair : **Congo**.

Jean L..., au Savonnier Victor Vaissier.

Une arrestation pour vol. — La police a procédé à l'arrestation de la nommée Hélène Brulois, âgée de vingt ans, sans domicile fixe, inculpée de vol.

Un fraudeur. — Mardi soir, vers huit heures et demie, le brigadier Lemaire passait rue de la Potennerie lorsqu'il fit la rencontre d'un individu porteur d'un sac qui, à sa vue, abandonna son fardeau et prit la fuite.

Le sac contenait cent dix boites d'allumettes belges.

Chronique colombophile. — La commission de l'Union Fédérale colombophile informe les amateurs que les 20 zones de l'année dernière sont abolies et remplacées par des zones de cent mètres chacune. Pour éviter de trop nombreuses séances, la commission prie les colombophiles de se munir de cette nouvelle carte de zone le plus tôt possible, elle sera délivrée à partir de dimanche prochain, de 9 heures du matin à 5 heures du soir très précises.

L'ART DANS LA SCIENCE

L'art s'est uni à la science pour créer les quatre produits suivants, qui, par la finesse de la pâte, — la puissance, la suavité, la fraîcheur et la délicatesse des parfums, — la coquetterie de l'enveloppe et la modération du prix, sont absolument incomparables, et font les délices des gens du monde :

Savon des Muses, n° 363. *Parfum de Thridace.*
Savon Montespan, n° 192. » *au lilas blanc.*
Langage des fleurs, n° 355 » *au ylang-ylang.*
Savon des Mousquetaires, 255 *au jasmin.*

Préparés par la **Savonnerie des Nations**

PARIS

TOURCOING

La Question des Tramways DE ROUBAIX-TOURCOING

L'administration municipale de Tourcoing s'occupe activement de la question des tramways de Roubaix-Tourcoing qui s'est comme on le sait compliquée d'étrange façon en ces derniers temps.

Disons de suite que la question est très complexe, et que Tourcoing a pour protester avec la dernière énergie des raisons multiples, et qui diffèrent sensiblement de celles de Roubaix.

Nous suivons l'affaire de très près et nous tiendrons nos lecteurs constamment au courant.

Hier après-midi il y a eu réunion des commissions spéciales des deux villes.

H. D.

Réunion de commission. — La commission militaire se réunira le jeudi 12 courant à 2 heures 1/2, petite salle des mariages.

Rapport à faire sur la situation des jeunes gens maintenus dans leurs foyers à titre de soutiens de famille.

Examen de nouveaux types pour les uniformes de la police.

Attentats à la pudeur. — Le sieur Henri Rogez, 23 ans, rattacheur, marié et père de deux enfants, demeurant rue Masquelier à la Croix-Rouge, a été arrêté sous l'inculpation d'attentats à la pudeur sur la personne de sa belle sœur, Berthe Verlinck, 14 ans 1/2, demeurant chez lui.

A quatre reprises différentes depuis le mois de novembre, profitant de l'absence de sa femme, l'inculpé tenta d'abuser de la jeune fille, mais des hasards heureux l'empêchèrent de consommer ses criminelles tentatives.

La dernière scène eût lieu le 2 courant et fatiguée d'être ainsi obsédée, la jeune fille s'en ouvrit à une tante qui prévint aussitôt les frères de Rogez.

Ceux-ci vinrent le trouver et il s'ensuivit une violente discussion au cours de laquelle l'inculpé s'empara d'un couteau pour frapper l'un de ses frères qu'il n'atteignit que très légèrement.

Une plainte fût déposée entre les mains de M. le commissaire de police du 1er arrondissement par la tante de la jeune victime. Le magistrat commença aussitôt son enquête. Rogez se sentant sous le coup de poursuites avait quitté son domicile et s'était réfugié à Roubaix, où déjà il travaillait.

Il a été arrêté hier après-midi dans cette ville.

Tout d'abord l'inculpé nia les faits qui lui étaient reprochés, accusant même sa jeune belle-sœur d'une odieuse façon.

Mais bientôt il entra dans la voie des aveux et reconnut tous les faits articulés contre lui comme exacts, ajoutant qu'il avait succombé à une faiblesse qu'il regrettait.

Vol. — Il y a quelques jours, des voleurs restés inconnus ont pénétré à l'aide d'escalade et d'effraction au domicile de M. Beauquart, ouvrier de fabrique, rue du Beau Laurier, à la Croix-Rouge. Ils ont fait main basse sur des effets d'habillement et objets divers, pour une valeur de 100 francs environ.

Une enquête est ouverte au 1er arrondissements.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séance du 8 Mars 1891

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	87	déposants dont	14	nouv.	12.246	»
Blan-Seau.	»	—	1	—	1.070	»
Croix-Rouge.	6	—	2	—	2.615	»
Halluin.	4	—	1	—	355	»
Linselles	4	—	1	—	4.700	»
Roncq.	7	—	3	—	1.569	»
Bondues	2	—	1	—	225	»
Bousbecque.	»	—	»	—	»	»
Neuville.	23	—	1	—	1.184	»
Mouveaux.	3	—	1	—	602	»
Totaux,	141		24		24.577	»
Tourcoing.	58	remb. dont	12	soldés	15.572	73
Blanc-Seau.	2	—	»	—	367	»
Croix-Rouge.	4	—	»	—	152	27
Halluin.	6	—	1	—	2.240	29
Linselles.	8	—	3	—	4.149	96
Roncq.	6	—	»	—	845	»
Bondues.	3	—	1	—	986	29
Bousbecque.	4	—	2	—	2.796	96
Neuville.	9	—	8	—	514	29
Mouveaux.	2	—	»	—	3.000	»
	102		27		30.624	79

Administrateurs du mois de Mars 1891 :

A Tourcoing : pour la 1re quinzaine, MM. E. Destombes, D. Lefebvre, E. Leroux ; pour la 2e quinzaine, MM. J. Duscolombier, J. Lamon, A. Sal. — Au Blanc-Seau : M. Foissonnier. — A la Croix-Rouge : M. Honoré. — A Halluin : M. Lemaire. — A Linselles : M. Bolin. — A Roncq : M. G. L. Convreur. — A Bondues : M. Delfortrie. — A Bousbecque : M. D. Crop. — A Neuville : M. D. Mullié. — A Mouveaux : M. L. Pollet.

Le Caissier,

L. Leduc.

LILLE

Accident. — Mardi, vers midi, trois ouvriers étaient occupés à la gare, au 1er étage de l'échafaudage de la nouvelle marquise, à poser le dernier montant d'une ferme, quand, par suite de la chute d'une forge, d'un étage supérieur les planches sur lesquelles ils se trouvaient basculèrent. Deux des ouvriers réussirent à se rattraper à la ferme ; mais le troisième, nommé Louis Ghysel, âgé de 32 ans, frappeur, demeurant rue La Fontaine, tomba sur la sol d'une hauteur d'environ 7 mètres.

Relevé aussitôt, il fut transporté à son domicile, sur sa demande, après avoir reçu les soins du médecin de la Compagnie. Quoique ses blessures ne soient pas graves, on craint des lésions internes.

Les Criminels de Ronchin, d'Ascq, de Merlimont, etc.

Un viol

Hier, Baillet, qui était revenu à de meilleurs sentiments et avait consenti à se laisser conduire dans le cabinet de M. Legrand, juge d'instruction, a été confronté avec une jeune fille, aujourd'hui âgée de près de 16 ans, qu'il est accusé d'avoir violée, au mois de juillet 1888, dans le bois de Boulogne, à Lille.

Malgré les affirmations de la jeune personne, dont nos lecteurs comprendront que nous ne donnions pas le nom, Baillet, continuant son nouveau système de défense, a soutenu mordicus que ce n'était pas vrai. Néanmoins, la victime a été trop précise dans ses déclarations, pour que l'instruction ne maintienne ce nouveau crime à l'actif du détenu.

En arrivant dans le cabinet de M. Legrand Baillet a dit au juge : « J'espère que vous ne m'en voulez pas, n'est-ce pas, M. Legrand ? » Celui-ci lui ayant répondu que non, il a ajouté : « Allons, tant mieux ; nous allons faire la paix. »

La recherche des bijoux

Le parquet nous communique l'avis suivant :

Le 21 novembre 1889, il a été vendu au mont-de-piété une épingle en or, à tête ronde, pour la somme de 4 francs, et une bague en or, forme alliance, pour celle de 3 fr. 25.

Ces bijoux proviennent, à n'en pas douter, de Mlle Copin, de Berck-sur-Mer. La justice aurait donc le plus grand intérêt à les retrouver afin de les représenter aux parents de la défunte.

Les acheteurs sont instamment priés de les confier à M. Legrand, juge d'instruction. Ils seront rendus.

⁂

Le Parquet fait rechercher quel est le négociant de Montreuil qui a vendu à Baillet, à la suite du crime de Berck, le costume complet en drap foncé (avec lequel l'assassin a remplacé celui qu'il portait), les bas de femme et la robe de fillette dont il a fait cadeau à la famille Danel.

Il est intéressant pour la justice de savoir si Baillet n'a pas payé ces marchandises avec un billet de 100 francs ; car, d'après l'enquête, il a dû voler quatre billets de 100 fr. chez sa victime, et non les trois qu'il a montrés chez Danel.

Le crime de Duthilleul

Les recherches concernant le crime imputé à Duthilleul par un détenu de l'abbaye de Loos, se continuent activement.

C'est dans l'arrondissement d'Abbeville ou dans celui de Doullens, que ce crime aurait été commis. Le parquet d'Abbeville a déjà répondu qu'il n'y avait rien de semblable dans son ressort. On attend le résultat des recherches de celui de Doullens.

⁂

Quoiqu'en ait dit un de nos confrères, il est probable que l'instruction des crimes commis par Baillet et Duthilleul sera terminée assez à temps pour que les débats puissent s'ouvrir aux assises de mai.

Ajax.

LE NORD

L'Accident de Chemin de Fer de Tressin

(Nouveaux détails)

C'est M. Thieffry, fabricant de sacs à Tressin, qui, en rentrant chez lui, a entendu les gémissements de Louis Sylvain Couque, qu'il s'est empressé de relever et de reconduire chez lui. Puis il est revenu à la barrière avec une lanterne qui a servi à découvrir le cadavre de Louis Couque.

M. le Maire, aussitôt prévenu, s'est transporté sur les lieux de l'accident et a laissé le cadavre à la garde des gendarmes jusqu'au lundi matin, à huit heures et demie, heure à laquelle on a procédé à la mise en cercueil.

Louis Couque était un homme aimé de tout le monde ; il avait la réputation d'être un excellent ouvrier, ne chômant jamais. Comme nous l'avons dit, il laisse une veuve et quatre orphelins en bas âge.

Les habitants de Tressin sont surpris que le service du garde-barrière finisse à 7 h. 1/2 du soir, alors qu'il passe encore des trains après cette heure. Nous signalons ce fait à qui de droit ; car c'est la route la plus fréquentée de la commune et tous les habitants sont obligés de traverser cette barrière pour rentrer chez eux.

Phalempin. — Une importante fabrique de boutons va être installée dans cette localité. Ce sera la deuxième de ce genre, une première existant déjà à Wavrin, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais qui sont encore tributaires de Paris et du reste de la France ainsi que de l'étranger pour d'autres articles tels que fabrication de lacets, de tapis en linoléum et spartes de porcelaines, clouterie mécaniques, appareils d'électricité, etc.

Annappes. — *Fausse alerte.* — Un individu, donnant des signes non équivoques d'aliénation mentale, parcourait les rues du village en criant : « On a assassiné mon frère ! » Il entrait partout en répétant la même phrase. A l'estaminet Ficelle, sur la Place, il a demandé un canon de bière qu'il a versé sur sa tête et avec lequel il s'est débarbouillé. Puis il s'est rendu au presbytère pour demander le curé. Comme celui-ci était à l'église, il y est couru et a fait tant de tapage qu'on a dû interrompre le salut. Il y a eu des femmes et des enfants tellement effrayés, qu'ils se sont trouvés mal.

De l'église, l'individu, qui est inconnu dans la commune, est parti suivi par un grand nombre de personnes, vers l'endroit où son frère devait se trouver. En route, il a été pris d'une attaque d'épilepsie près de l'hôpital, où on s'est empressé de lui donner des soins.

Dès qu'il a été rétabli, il a repris sa course folle et on l'a perdu de vue.

Naturellement, on n'a pas trouvé la moindre trace d'assassinat. Cet inconnu est un jeune homme âgé de 15 à 18 ans.

Armentières. — *Une mère indigne.* — Nos lecteurs se souviennent encore qu'à la fin de janvier dernier, la femme d'un rempailleur, nommé Alexandre Dablemont, fut prise subitement, au moment où elle implorait un billet de logement à la porte d'un commissariat de Lille, des premières douleurs de l'enfantement.

Cette pauvresse, presque dépourvue d'intelligence, fut transportée d'urgence à l'hôpital de la Charité et mit au monde un garçon.

Relevée de couches et abandonnée de son époux, la malheureuse revint à Armentières, prit une chambre à l'estaminet de la « Renaissance de la ville de Breteuil » et se mit à mendier d'un côté et d'autre, laissant son enfant des journées entières sans la moindre goutte de lait.

La petite créature succomba lundi à la faim et le médecin des décès, M. le docteur Predhomme, réclama et reçut l'ordre du Parquet, de faire l'autopsie du cadavre.

Devant les conclusions affirmatives du médecin, la femme Dablemont, née Clémence Béeue, a été arrêtée et sera conduite à la prison de Lille.

— *Arrestation.* — Hier soir, l'inspecteur de police Payement et M. Leroy, voiturier, sont parvenus à mettre la main sur l'individu coupable du vol d'une bicyclette, au préjudice de M. Fontaine, négociant. C'est à Comines (Belgique) que cette arrestation a été faite.

Dans l'interrogatoire qu'on lui a fait subir le voleur a reconnu avoir dérobé, lundi dernier, chez M. Linglin, fleuriste, rue de Dunkerque, deux parapluies qui se trouvaient dans le corridor de la maison.

Cet individu, du nom d'Alphonse Deschepper, âgé de 19 ans, demeurant à Lille, rue de l'Epinette, a été transféré à la prison d'Ypres.

Cette arrestation fait grand honneur à l'inspecteur Payement.

DOUAI

TENTATIVE DE VOL

Dans la nuit de mardi à mercredi, une audacieuse tentative de vol a été commise au magasin aux fourrages, rue St-Sulpice.

Après avoir escaladé le mur de clôture, le voleur a d'abord brisé un carreau à la fenêtre du bureau du gérant, pour s'y introduire après avoir fait jouer l'espagnolette. Une première tentative n'ayant pas réussi, il chercha à enfoncer la porte et y pratiqua de fortes entailles. Il revint ensuite à la fenêtre qu'il parvint cette fois à ouvrir. Sitôt dans le bureau, il s'empara d'une boîte coffre-fort, non scellée, qu'il tenta d'emporter.

A ce moment, un chien de garde donna l'alarme et la concierge, réveillée par ces aboiements, ouvrit sa croisée et cria : « Au secours ! Au voleur ! »

Celui-ci n'en entendit pas davantage. Il déposa la caisse sur le plancher et disparut par une petite porte qu'il put ouvrir de l'intérieur.

Hier matin, une enquête a été ouverte sur les lieux par M. le commissaire de police, qui a relevé des traces de pas, ainsi que des taches de sang qui tendraient à démontrer que le voleur, dans sa précipitation, s'est blessé.

Accidents. — Samedi dernier la nommée Louise Chevalier, journalière, âgée de 66 ans, est tombée sur la place du Marché aux poissons et s'est fracturé la jambe.

M. Pollet, pharmacien, lui a donné les premiers soins.

Rébellion — Dimanche dernier, un ouvrier mineur de Flers, le sieur Eugène Tabary, entrait ivre dans un estaminet de la rue d'Arras et y cassait un carreau.

Un agent de police survenant, subit des injures et des coups du mauvais ivrogne qui fut conduit au poste et écroué lundi matin à la Maison d'arrêt.

Vols. — Samedi soir, M. Senef, marchand d'étoffes, rue des Fripiers, rentrant chez lui, à la suite d'une tournée faite à Dorignies, constata que la porte d'un de ses magasins avait été fracturée et que diverses marchandises avaient été enlevées.

Ces soupçons se portèrent sur une fille qu'il avait chargée du nettoyage de sa demeure. La police acquit vite la preuve que ces soupçons étaient fondés et procéda à l'arrestation de la nommée Emélie Leroy, âgée de dix-neuf ans, et de la nommée Catherine L...., sa complice, demeurant rue des Fripiers.

VALENCIENNES

Arrestations. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Charles Normand, âgé de 22 ans, soldat au 156e en garnison à Toul. Ce jeune homme était en convalescence chez ses parents rue des Anges, 49.

Il est inculpé de vol d'une somme de 25 fr. au préjudice de M. Courageux, demeurant rue Nouvelle-Hollande et d'une autre somme de 5,50 escroquée à M. Dupont-Repp, débitant sur la Place d'Armes.

Normand était porteur d'une somme de 17 fr. au moment de son arrestation.

Anzin. — *La tentative de suicide.* — Mme Moreau, dont nous avons relaté la tentative de suicide, est en bonne voie de guérison. L'extraction des balles s'est faite sans difficulté. Il est plus que probable que Mme Moreau sortira de l'Hôtel-Dieu d'ici la fin de la semaine.

Préseau. — *Accident.* — Un ouvrier a failli être écrasé par l'écroulement d'un mur qu'il était occupé à démolir.

Il a reçu les soins d'un docteur qui a constaté plusieurs contusions et une fracture du pied droit.

CAMBRAI

UN ASSASSINAT A CLARY

Si nos affirmations sont exactes, les habitants de cette commune auraient été mis en émoi par un horrible parricide.

Le fils et la fille d'un marchand de charbon M. Canonne, âgé de 58 ans, auraient assassiné leur père.

Nous reviendrons en détail sur cette affaire, si la nouvelle se confirme.

DUNKERQUE

Nouvelles d'Islande. — MM. Gombert et Lecomte, armateurs à Gravelines, viennent de recevoir de M. P. Deroy, capitaine de la « Solange » une lettre conçue en ces termes ;

« Je profite d'une embarcation pour vous faire savoir que nous sommes près de Wick, à l'entrée du « trou ». Voilà depuis le 2 mars que nous y sommes et il est impossible de le passer. Le vent souffle en ouragan de la partie Nord-Ouest avec neige. Notre draille de grand foc a manqué et je suis fort embarrassé car c'est du fil de fer.

Tout le monde se porte bien. Dans l'espoir d'avoir bientôt du bon vent je vous salue sincèrement.

» (Signé) : Pierre Deroy. »

P. S. — D'après le timbre postal de Wick, cette lettre a été mise à la boîte le 7 mars.

— M. Boone, armateur de la goëlette « Irma », vient de recevoir de son capitaine, M. Vanrast, la lettre suivante datée de Buelam-Kess :

Je profite d'un bateau-pêcheur pour vous donner de mes nouvelles. Depuis mon départ de Dunkerque, nous avons toujours eu forte brise du vent O. N. O. et très mauvais temps. Nous sommes en ce moment en dérive à l'abri de terre ; nous avons essayé hier de passer le « trou » ; mais il nous a été impossible de le franchir.

Je viens de correspondre avec M. Oscar Legrand commandant « l'Etoile du Marin ». Nous sommes ici en ce moment une vingtaine de navires, et ce nombre sera probablement doublé d'ici la fin de la journée. « L'Etoile du Marin » a tenté sans résultat de passer le « trou ». Le temps est affreux. Parmi les navires qui se trouvent ici, il y a : « L'Audacieuse », « L'Espérance », « la Gauloise », « Marie Louise », « Agile », « Elisa et Marie », « Julie », « Belle Hélène ».

L'étoile du marin, le 6e jour après son départ de Dunkerque a été assailli par une tempête qui l'a fait retourner de 185 milles dans la mer du Nord.

Le 1er mars, un autre coup de vent a permis à ce navire de regagner le *trou* en trois jours. Depuis ce moment il attend, avec tous les navires, que le beau temps lui permette de franchir le passage entre les Orcades et les îles Sthetland.

Echouement de la corvette des pilotes. — La corvette des pilotes n° 3, dont nous avons annoncé hier l'échouement près de Waldam, a été jetée fort avant sur la grève. A cause de la grande marée, la position de cette corvette est dangereuse. A la marée d'hier soir, elle était à moitié remplie d'eau. On ne conserve que peu d'espoir de la sauver.

Naufrage du canot lamaneur n° 15. — Le canot lamaneur n° 15 a été surpris par la bourrasque aux environs de la bouée 14 et, pour le salut de tous, le patron a résolu de faire côte. Aussitôt débarqués ces marins au nombre de 4, se sont rendus chez M. Mandaert, qui les a soignés et a offert ses chevaux pour enlever leur canot.

Perte du sloop « Yulan ». — La perte du sloop anglais « Yulan » a malheureusement fait une victime.

Le second du bord, précipité à la mer par la force de la tempête, s'est noyé malgré les tentatives de l'équipage pour le sauver. Le capitaine, également jeté par dessus bord, a pu regagner son navire. Comme nous le disions hier, le navire est totalement perdu avec sa cargaison.

Il y a assurance.

Vol. — Procès-verbal a été dressé à la charge du nommé Fidèle Dewaele, 34 ans, demeurant à Dunkerque, inculpé du vol d'un porte-monnaie contenant 4 fr. et d'une bague, au préjudice des époux Deghesclle, rue de Soubise avec lesquels il avait passé la soirée dans leur domicile.

Blessé. — Hier, M. Henri Rabais, 40 ans, journalier, demeurant quai de la Concorde, est entré à l'hôpital.

Cet ouvrier a été blessé à l'épaule droite le 28 février dernier, dans une chute qu'il a faite à bord de la drague des ponts et chaussées.

Incendie à Volckerinckove

Un incendie s'est déclaré hier chez M. Arthur Delafosse, 31 ans, cultivateur. Le feu a pris naissance sur la lisière d'un petit bois et a dévoré l'herbe et le taillis sur une longueur de 80 mètres environ.

La cause est inconnue. Il n'y a pas assurance.

Vol à Oostcappelle

M. Vandenancele, brasseur, a constaté la disparition de 3 sacs de moult, il a porté immédiatement plainte.

L'enquête ouverte a amené l'arrestation de deux domestiques Regleere et Polyock.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Nomination.* — Par décret du Président de la République, M. Léon Dufour, avocat à Béthune, est nommé avoué près le tribunal civil d'Arras, en remplacement de Me Herreng. Il a prêté serment en cette qualité hier mercredi.

Vol. — Un audacieux malfaiteur, Henri Brancq, âgé de 25 ans, vient d'être pris en flagrand délit de vol dans un immeuble de la rue Méaulens.

Cet individu était en train de soustraire des livres de valeur renfermés dans une armoire et appartenant à M. V. Advieille lorsqu'une dame Deliège le surprit et le fit arrêter.

Traduit immédiatement devant le tribunal correctionnel, Brancq, a été condamné à un mois de prison.

Saint-Nicolas-lès-Arras. — *Accident.* — Un accident s'est produit hier à la stéarinerie de St-Nicolas.

Un ouvrier Louis Bras, âgé de 28 ans a été si grièvement brûlé au pied gauche par un jet d'acide qu'il a dû être transporté à l'hôpital.

CALAIS

Mort subite. — Hier, vers 2 heures après-midi, le nommé Antoine, dit Lacroix, marié et père de huit enfants, âgé de 50 ans, contrôleur auxiliaire aux ponts-et-chaussées, demeurant au Bicocq, est tombé mort au moment où il entrait chez Mme Joséphine Lemonnier, veuve Wailly. Il était allé dans cette maison reporter une horloge qu'il avait réparée et, à peine avait-il posé cet objet sur la table, qu'il tombait mort, succombant à une congestion causée par le froid ou à la rupture d'un anévrisme.

M. Bontemps, commissaire de police, s'est transporté sur les lieux et a constaté le décès.

Son corps a été reconduit à son domicile en voiture.

Une enquête est ouverte.

Arrestations. — Ont été arrêtés : Eléonore Guerbadot, femme Ponthiaux, âgée de 40 ans, ménagère ; Ovide Ponthiaux, 21 ans, journalier, et Louise Lagache, femme Lefranc, 26 ans, ménagère, demeurant tous trois rue Duguay-Trouin, surpris en flagrant délit de vol de charbon sur le port au préjudice de la Compagnie du Gaz parisien.

Hesdin. — *Triple cas de folie.* — Dimanche, un fou furieux s'est mis tout-à-coup à briser les glaces d'un des principaux cafés d'Hesdin. Remis entre les mains des sergents de ville, il a outragé les représentants de l'autorité, qui n'ont pu le maîtriser qu'à grand'peine.

— Quelques heures plus tard, une ancienne couturière se présentait dans plusieurs maisons, donnant des signes non équivoques de dérangement d'esprit. Elle a dû être admise d'urgence à l'hôpital.

— Enfin, coïncidence curieuse, au même moment, une pensionnaire de l'hôpital était prise à son tour d'aliénation mentale et s'échappait de la maison de refuge, annonçant qu'elle allait se suicider.

On put heureusement la ramener à l'hospice avant qu'elle n'eût mis son projet à exécution.

Lens. — Il est à espérer que les trains-tramways qui vont être prochainement établis entre Lens et Libercourt correspondront à cette dernière gare avec les trains qui y passent dans les deux sens ; et qu'un train sera établi de Libercourt à Lens au passage du train quittant Lille à 11 h. 1/2 du soir.

— On annonce l'établissement d'une aciérie importante à Lens ; on parle aussi de la création dans cette localité d'ateliers de construction de machines, de chaudronnerie, de meubles et d'ustensiles de ménage. Le développement considérable du pays dont la population doublera d'ici dix ans justifie ces créations.

Libercourt. — Il manque un chauffoir pour bouillottes à cette gare, de telle sorte que les trains de voyageurs faisant la navette entre les stations de Lens et de Libercourt, ne sont pas chauffés au retour de Libercourt pour Lens. Il est à espérer que pour l'hiver prochain cet inconvénient aura disparu, surtout que toutes les classes et non plus seulement les premières, doivent être désormais chauffées.

A propos de la gare de bifurcation de Libercourt où de nombreux trains passent et échangent leurs voyageurs, on se plaint de l'insuffisance de largeur de la marquise dont une partie devrait être chauffée.

Liévin. — *Procès-verbal.* — La gendarmerie a verbalisé contre un nommé Raoul Voisin, dit le Frisé, âgé de 20 ans, ouvrier mineur, demeurant à Sallau, pour tapage nocturne et bris de clôture au préjudice de M. Henri Monsecours, peintre en bâtiments, rue Victor Hugo à Liévin.

Hénin-Liétard. — Procès-verbal a été dressé à la charge d'un nommé Joseph Lefèvre, dit Macquart, âgé de 40 ans, pour avoir violemment frappé lundi matin, le sieur François Léopold, cabaretier et briquetier.

Sains-en-Gohelle. — *Mort subite.* — Dimanche, dans la soirée, un cultivateur de cette commune, M. Cramez, âgé de 69 ans, est tombé mort subitement dans sa cour. Il se trouvait légèrement indisposé depuis quelques jours.

Tremblement de terre à Boulogne

Mardi soir, vers 9 heures, de nombreux habitants de la rue d'Outreau ont pu constater une assez forte secousse de tremblement de terre, précédée d'un violent coup de tonnerre. Au même instant, un mur d'environ 15 mètres de longueur, bordant le jardin de M. Lignier, 49, rue d'Outreau, s'écroulait sur toute sa longueur avec un fracas épouvantable.

L'oscillation a duré environ une seconde.

— *Un homme élingué.* — Un bien triste accident est arrivé dans la nuit de lundi à mardi, à bord d'un bateau pêcheur boulonnais.

Le « 1910 », patron Alexandre Fontaine, armateur Bonvoisin, se trouvait dans le N.-O. du Galoper. Il était 3 heures du matin.

Les hommes du bord ramenaient le chalut. Un matelot, Charles Fiquet, âgé de 19 ans, en travaillant comme ses compagnons, se pencha sur le bord de la barque. Malheureusement, il glissa et tomba à l'eau.

Il ne put saisir ni les espars, ni les cordages qu'on lui lança, et le malheureux coula à pic... pour ne plus reparaître.

Berck-sur-Mer. — *Un crime.* — On nous informe, sous toutes réserves, qu'un